Libération, 2 juillet 2014

Au Sénat, la réforme territoriale brouille la carte politique

REDÉCOUPAGE Le Conseil constitutionnel a mis un terme au blocage du texte par l'alliance contre-nature entre la droite et le PCF.

Reculer pour mieux sauter. L'improbable alliance de sénateurs UMP, PCF et radicaux de gauche, qui avait tenté la semaine dernière de stopper l'examen de la loi sur la nouvelle carte des régions, s'est fait envoyer aux pelotes ce mardi par le Conseil constitutionnel. La conférence des présidents de groupe du Sénat, à l'origine de l'idée, a été contrainte d'acter son échec. Elle qui, le 26 juin, avait refusé d'inscrire la loi à l'ordre du jour des débats – une première – a dû y procéder. La discussion n'aura que vingt-quatre heures de retard. Tout ça pour ça.

Méfiance. L'épisode est alarmant pour le gouvernement. Celui-ci pensait mener à bien le redécoupage des régions en avançant vite et fort. Mais les obstacles surgissent au même rythme. Comme celui de tous les textes sur les collectivités, l'examen du projet doit démarrer au Sénat, plutôt hostile à l'idée de redécouper ses territoires d'assise.

Radicaux et communistes se sont associés pour demander un référendum.

Au premier épisode de la révolte, mi-juin, la commission des lois du Sénat, présidée par le socialiste Jean-Pierre Sueur, s'était vue dessaisie du texte au profit d'une commission spéciale. Méfiance ? Changement de président en tout cas, avec l'UMP Jean-Jacques Hyest. *«On n'a pas fait de polémique, on a accepté»*, dit Sueur. Lors de sa première réunion le 26 juin, la commission spéciale a *«fait quatre heures de très bon travail sur une nouvelle carte»*, poursuit-il. En particulier *«pour mettre fin au four-re-tout qui allait de Dreux à Brive-la-Gaillarde»*. Elle préconise aussi la fusion Picardie-Nord-Pas-de-Calais, le rattachement de Champagne-Ardenne à l'ensemble Alsace-Lorraine, et celui de la région Centre aux Pays-de-la-Loire. Autre nouveauté, un *«droit d'option»* permettant aux départements de choisir leur région de rattachement. *«Le climat était excellent»*, raconte Sueur. Mais trompeur : l'UMP, les communistes et les radicaux de gauche ont voté contre. Premier coup d'éclat et contre-performance pour les sénateurs : faute d'accord, c'est le texte du gouvernement et non le leur qui sera débattu.

Métropole. Seconde offensive : la conférence des présidents de groupes du Sénat a, refusé le 26 juin, d'inscrire le débat à l'ordre du jour. Elle aussi a tourné court. Manuel Valls, qui a saisi le Conseil constitutionnel, s'est emporté contre *«ces blocages dilatoires»*. Enfin, radicaux de gauche et communistes se sont associés pour déposer une motion et demander un référendum. Manière de retarder d'autant plus l'examen du texte à la Chambre haute. Réponse de Valls : le Sénat siégera *«au mois d'août»* s'il le faut.

SIBYLLE VINCENDON

Phoca PDF